

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 27 Jan 99
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2522

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime I

----- Unité de formation : CONNAISSANCE DES VERNIS ET INITIATION AUX TECHNIQUES
SPECIFIQUES D'ENTRETIEN (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 352101U11X1
Domaine : 302 Construction-SE:construction,équipement du bâtiment

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Pa. Le Directeur général

Franchimont

Christelle FRANCHIMONT

Attachée

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Dejardin (02/210.58.42)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau:

- (1) Communauté française
- Provincial et communal
- (1) Libre-confessionnel
- (1) Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: J. LEFERE, Administrateur-délégué - CPEONS

Date et signature: 09.10.98

2. Intitulé de l'unité de formation:

CONNAISSANCE DES VERNIS ET INITIATION AUX TECHNIQUES SPECIFIQUES D'ENTRETIEN (CONVENTION)

CODE DE l'U.F. (3):	352101 011X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	302
---------------------	--------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s)

4. Capacités préalables requises: Reprises en annexe n° 2 de ..1.. page(s)

5. Classement de l'unité de formation:

- (1) Enseignement secondaire de:
 - (1) transition
 - (1) inférieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) qualification
- (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

- 6. Caractère occupationnel:** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement:** Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s)
- 8. Programme du(des) cours:** Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s)
- 9. Capacités terminales:** Reprises en annexe n° 5 de ..1.. page(s)
- 10. Chargé(s) de cours:** Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

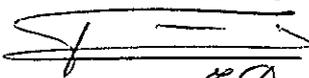
Code de l'unité de formation: (3)	352101 U11X1	Code du domaine de formation: (4)	302
-----------------------------------	--------------	-----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation:
Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du(des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
	(2) (5)	(2) (6)	(2)
Technologie de la pose des vernis	CT	B	16
Travaux pratiques de la pose des vernis et méthode	PP	L	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	12
		Total des périodes	60

12. Réserve au Service d'inspection:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique[annexe(s) éventuelle(s)]:

Neant le 15/1/99 

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: **21 JAN. 1999**

Signature: 

A. CULLINE
INSP. COORD.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**CONNAISSANCE DES VERNIS ET INITIATION AUX TECHNIQUES SPECIFIQUES D'ENTRETIEN
(CONVENTION)**

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et de mettre en oeuvre les capacités, attitudes et aptitudes indispensables à l'utilisation adéquate du matériel et des produits pour assurer l'entretien de quelques types de recouvrement tels que tissus divers, cuir et ersatz, matières plastiques, ... et réaliser quelques travaux élémentaires de vernissage d'éléments de mobilier.

En outre, la formation contribuera à développer son sens de l'organisation, de l'autonomie et du respect des normes de sécurité et d'hygiène.

CONNAISSANCE DES VERNIS ET INITIATION AUX TECHNIQUES SPECIFIQUES D'ENTRETIEN
(CONVENTION)

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

1.1. EN FRANCAIS

L'élève doit être capable de :

- **Lire et comprendre** un message simple lié à la vie quotidienne, plus précisément :

⇒ lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;

⇒ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites.

- **S'exprimer oralement et par écrit :**

Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs) au message simple mais clair.

⇒ A l'oral, le débit sera fluide, la prononciation correcte.

⇒ L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation (.:?), les majuscules, l'écriture sera lisible.

1.2 EN MATHEMATIQUE

L'élève doit être capable de :

- maîtriser le système de numération en base 10 ;
- opérer sur les nombres naturels entiers et décimaux (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- calculer les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
- reconnaître et différencier les solides et les figures planes simples ;
- reconnaître et différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité ;
- déterminer la distance entre deux points, entre deux droites ;
- à partir de dimensions imposées tracer, aux instruments, des figures géométriques.

TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

Le Certificat d'Etudes de Base.

**CONNAISSANCE DES VERNIS ET INITIATION AUX TECHNIQUES SPECIFIQUES D'ENTRETIEN
(CONVENTION)**

**RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU
LE REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**CONNAISSANCE DES VERNIS ET INITIATION AUX TECHNIQUES SPECIFIQUES D'ENTRETIEN
(CONVENTION)**

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

L'étudiant sera capable, face à des situations concrètes, de manière autonome, dans le respect des consignes et des règles de sécurité et d'hygiène, de :

1. EN TECHNOLOGIE DU METIER :

- appliquer les règles essentielles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité ;
- énoncer, définir et utiliser à bon escient les termes du métier ;
- identifier et caractériser :
 - l'outillage à utiliser en fonction des travaux à réaliser ;
 - les principaux types de vernis ;
 - les produits spécifiques : décapants, primers, bouche-pores, ... ;
 - les produits de nettoyage des tissus, des cuirs et ersatz, des plastics, ...

2. EN TRAVAUX PRATIQUES ET METHODES DE TRAVAIL :

- décaper une surface vernie d'un élément de mobilier ;
- réaliser la préparation des fonds avant vernissage ;
- vernir un élément de mobilier à la brosse, au rouleau ou au tampon ;
- décrasser, nettoyer, entretenir, rénover, détacher, lustrer, recolorer, selon les cas, différentes surfaces :
 - tissus de recouvrement ;
 - cuirs poreux ou non poreux ;
 - cuirs anilines ou pigmentés ;
 - ersatz de cuir ;
 - matières plastiques ;
 - marbres décoratifs et pierres calcaires ;
 - cuivres, bronzes et étains ;
- entretenir ou restaurer des encadrements (de tableaux par exemple) ;

**CONNAISSANCE DES VERNIS ET INITIATION AUX TECHNIQUES SPECIFIQUES D'ENTRETIEN
(CONVENTION)**

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une situation concrète, de manière autonome, dans le respect des consignes, des règles de sécurité et d'hygiène, l'étudiant sera capable de:

- décaper une surface et la préparer en vue de son vernissage ;
- vernir un élément de mobilier tel que une face de tiroir, une porte, un dessus de meuble par exemple ;
- prendre en charge la rénovation et/ou l'entretien d'au moins deux types de surfaces ou de matières parmi les suivantes: tissus de recouvrement, cuirs, ersatz de cuir, matières plastiques, marbres décoratifs, métaux tels que cuivre, bronze, étain..

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte des critères suivants :

- respect des règles de sécurité et d'hygiène et des consignes ;
- adéquation des choix des techniques pour la réalisation du travail
- qualité et niveau de finition du travail ;
- capacité à mener la tâche à son terme ;
- esprit d'initiative.

**CONNAISSANCE DES VERNIS ET INITIATION AUX TECHNIQUES SPECIFIQUES D'ENTRETIEN
(CONVENTION)**

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant